



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR 2019

INTRODUCTION

Les orientations budgétaires 2019 s'inscrivent dans le contexte inédit de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui a fixé un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 %.

Les Communes subissent depuis plusieurs années nombre d'atteintes - perte de compétences avec la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), effondrement des dotations et menace de la future réforme fiscale.

Depuis plusieurs années, les collectivités locales participent à l'effort de redressement des comptes publics. De 2014 à 2018, la Dotation Globale de Fonctionnement de la Ville de Hettange-Grande a connu une baisse sans précédent (- 1 059 429 € en cumulé sur cette période avec une moyenne de - 92 000 € par année), alors même que la Ville faisait des efforts considérables sur ses dépenses, tout en garantissant un service public de qualité à l'égard des Hettangeois.

Il est regrettable que ne soit pas reconnus à leur juste valeur les efforts constants et les économies réalisées par la Ville de Hettange-Grande depuis près de 5 ans.

Les Orientations Budgétaires 2019 poursuivent donc l'objectif de limitation des dépenses de fonctionnement, mais confirment aussi avec force la volonté de maintenir un investissement porteur pour l'activité économique du territoire et d'agir pour le bien-être de tous.

1^{ère} PARTIE

RETROSPECTIVE 2014 - 2018

« La seule certitude, c'est que rien n'est certain » affirmait Pline l'Ancien, dans son Histoire naturelle.

Afin de limiter au mieux l'incertitude, l'étude rétrospective du budget de la collectivité est un élément déterminant pour construire la prospective et anticiper l'avenir financier, dans un cadre législatif et économique mouvant.

La Ville de Hettange-Grande poursuit son désendettement, résultat des efforts de gestion réalisés depuis plusieurs années. Alors que les ressources permettent de reconstituer des marges de manœuvre, la Ville poursuit ses efforts de gestion nécessaires à la préservation de son équilibre financier.

I. LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE FINANCIER A L'EPREUVE D'UN ENVIRONNEMENT CONTRAINT

Le tableau d'équilibre général synthétise les grands agrégats financiers sur la période 2014-2018 et identifie les équilibres économiques des finances de la Ville.

	2014	2015	2016	2017	2018	
(1)	Recettes réelles de fonctionnement	5 407 372	5 478 311	5 834 322	5 695 973	6 470 327
(2)	Dépenses réelles de fonctionnement	4 549 533	4 349 349	4 427 599	4 596 128	5 404 473
(3=1-2)	Epargne brute (autofinancement)	857 839	1 128 962	1 406 723	1 099 845	1 065 854
4	Recettes réelles d'investissement	1 187 623	392 882	1 030 081	833 023	2 201 505
(5=3+4)	Capacité de financement	2 045 462	1 521 844	2 436 804	1 932 868	3 267 359
6	Dépenses réelles d'investissement	517 971	830 974	1 014 801	1 349 004	2 922 192
(7=4-6)	Besoin de financement (avant dette)	- 1 527 491	- 690 870	- 1 422 003	- 583 864	- 720 687
8	Remboursement du capital de la dette	1 158 233	1 124 298	1 151 595	1 043 106	898 339
(9=7+8)	Besoin de financement (après dette)	- 369 258	433 428	- 270 408	459 242	177 652

La situation financière de la Ville peut notamment être mesurée au travers de l'épargne, laquelle correspond au solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité. Elle représente donc l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, disponible pour couvrir tout ou partie de l'investissement.

Après une hausse de l'épargne en 2016, puis une baisse en 2017, elle est de nouveau en baisse en 2018 et s'établit à 1 065 854 €.

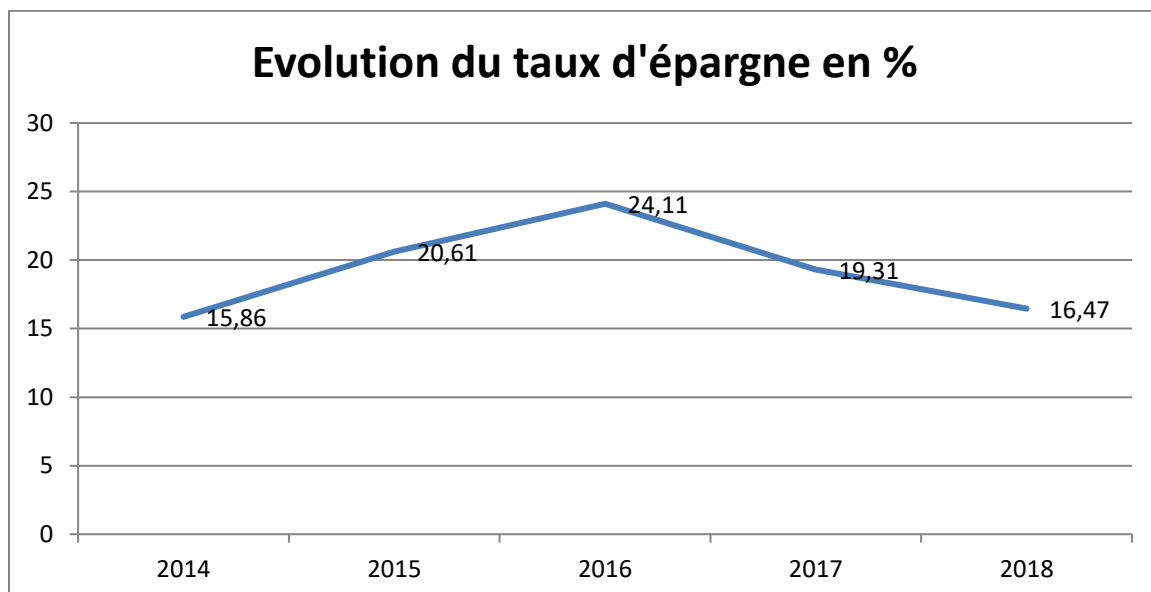
En 2018, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 17,59 %. Cela s'explique par une reprise de l'activité périscolaire (septembre 2017) sur une année pleine (1^{er} janvier au 31 décembre 2018).

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2018, après une hausse constatée en 2016, puis une baisse en 2017.

Afin d'apprécier le niveau d'épargne dégagé par la Ville de Hettange-Grande, il convient de s'intéresser au taux d'épargne, lequel correspond au rapport entre l'épargne et les recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci représente la part des recettes courantes dont dispose la Collectivité après financement des charges de fonctionnement courantes qu'elle peut consacrer à des investissements nouveaux, exceptionnelles et du service de la dette (remboursement du capital), qu'elle peut consacrer à des investissements nouveaux.

Le taux d'épargne diminue en 2018 pour s'établir à 16,47 %.

	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	857 839	1 128 961.75	1 406 723	1 099 845.63	1 065 854
Taux d'Epargne Brute (en %)	15,86	20,61	24,11	19,31	16,47



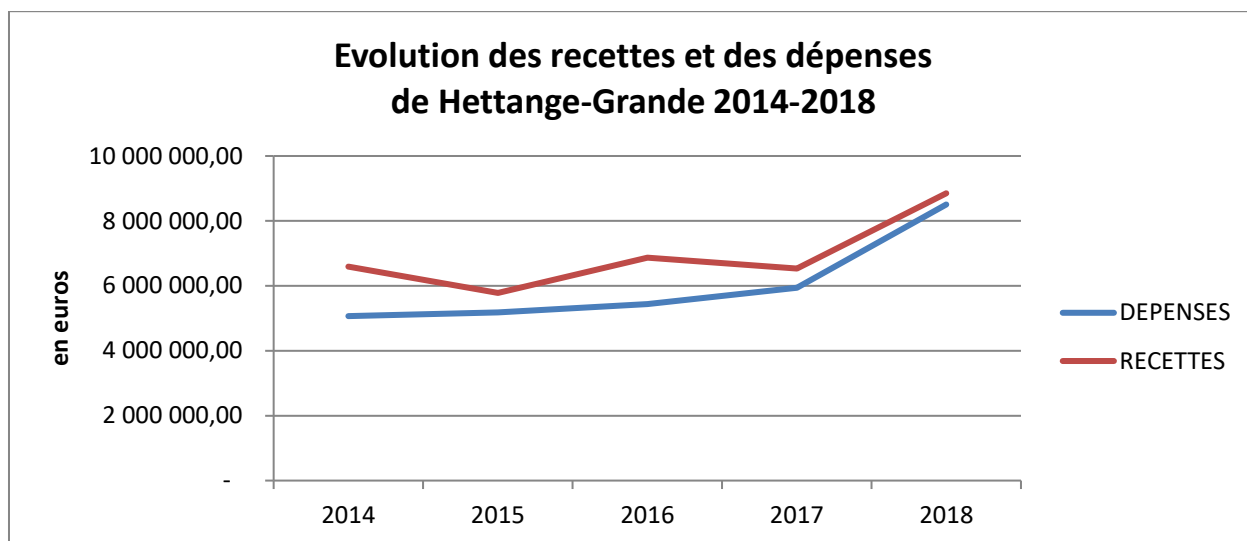
La capacité de désendettement, qui exprime le nombre d'années nécessaires à la Collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette à partir de son épargne, passe de 7,5 à 6,8 années en 2018. On considère que la capacité de désendettement franchit le seuil d'alerte lorsqu'elle atteint 13 années.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité de désendettement au 31/12/18 (en années)	12,7	8,7	6,1	7,5	6,8

Les dépenses totales de la ville de Hettange-Grande représentaient 8 506 275,08 € en 2018, dont 5 562 573,78 en fonctionnement et 2 943 701,30 € en investissement.

Les recettes totales représentaient 8 851 441,54 € en 2018, dont 6 491 835,97 € en fonctionnement et 2 359 605,57 € en investissement

	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES	5 067 504,00	5 180 323,52	5 442 400,00	5 945 132,00	8 506 275,08
RECETTES	6 594 995,00	5 871 193,19	6 864 403,00	6 528 996,00	8 851 441,54



L'analyse détaillée des dépenses et des recettes au cours de la période 2014 - 2018 met en exergue :

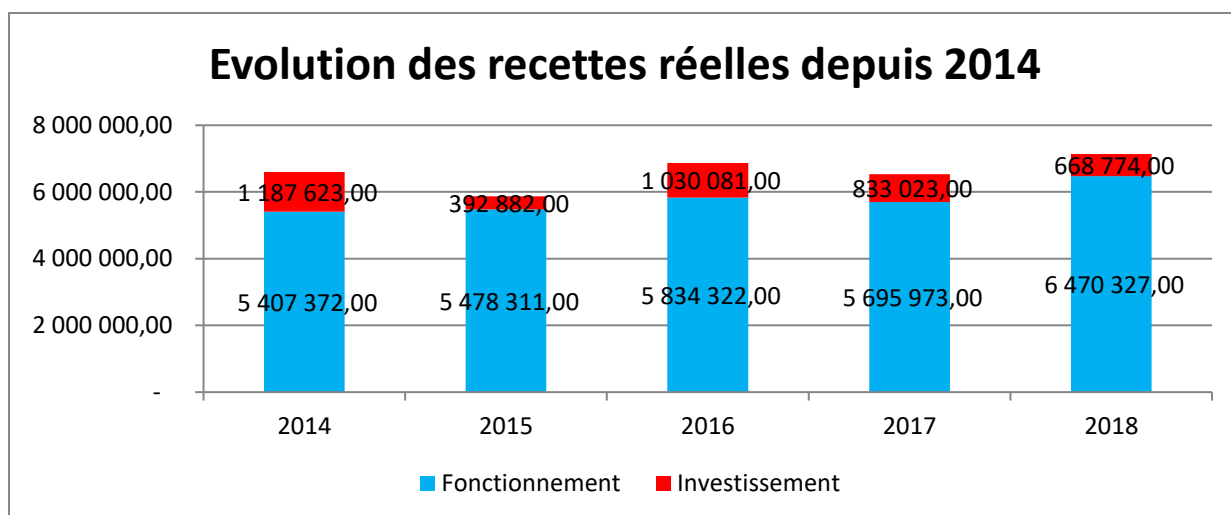
- une hausse des recettes traduisant la participation de la Ville au redressement des finances publiques ;
- une hausse des dépenses de fonctionnement et un recentrage des investissements afin de stabiliser l'encours de dette de la Ville.

La part des dépenses totales de fonctionnement est de 65,39 % en 2018, marquant sa prépondérance, par rapport à l'investissement.

Les recettes ont augmenté de 2017 à 2018, malgré les baisses importantes de dotations.

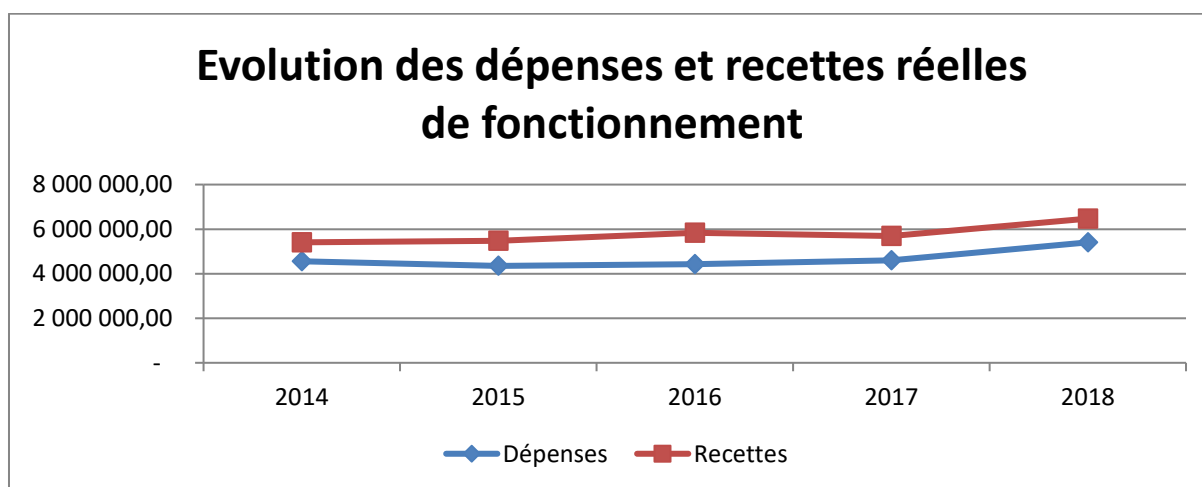
RECETTES	2014	2015	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT	5 407 372	5 478 311	5 834 322	5 695 973	6 470 327
INVESTISSEMENT	1 187 623	392 882	1 030 081	833 023	668 774

La part des recettes de fonctionnement (fiscalité directe, fiscalité indirecte et dotations) représente 90,63 % en 2018.



En 2018, l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement est à la hausse (+17,58 % et +13,59 %)

FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES	4 549 533	4 349 349	4 427 599	4 596 128	5 404 473
RECETTES	5 407 372	5 478 311	5 834 322	5 695 973	6 470 327



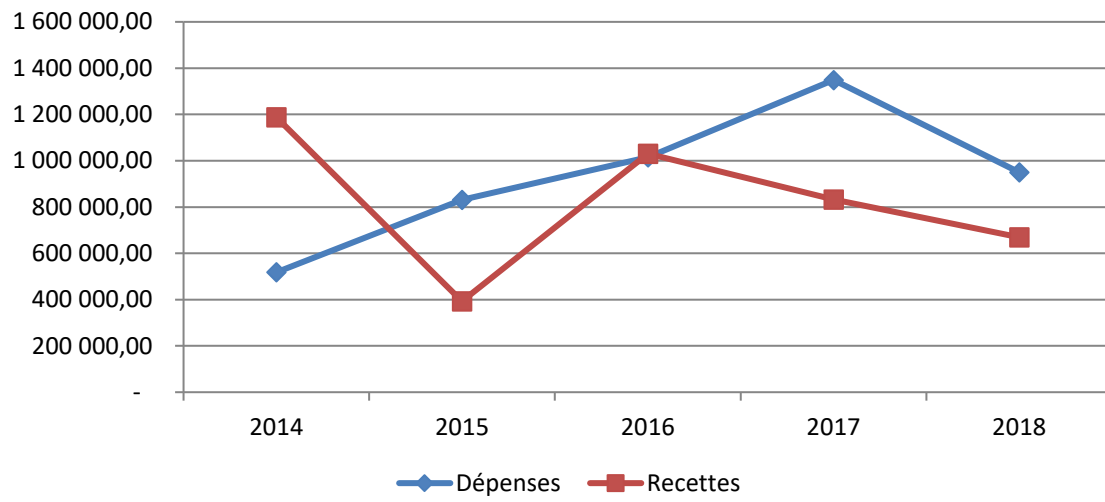
Le niveau d'investissement de 2018 (hors résultat de l'exercice antérieur et emprunt), d'un montant de 950 076 € a baissé par rapport à 2017 (1 349 004 €), et reste à un niveau raisonnable, afin de préserver les équilibres financiers de la Collectivité.

Les recettes d'investissement de 2018 (hors résultat de l'exercice antérieur et emprunt), d'un montant de 668 774 € sont en baisse par rapport à 2017 (- 19,72 %)

En 2018, l'évolution des dépenses d'investissement est à la baisse (- 29,57 %).

INVESTISSEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES	517 971	830 974	1 014 801	1 349 004	950 076
RECETTES	1 187 623	392 882	1 030 081	833 023	668 774

Evolution des dépenses et recettes d'investissement



II. DES MARGES DE MANŒUVRE DE PLUS EN PLUS RESTREINTES PAR L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES

A. NIVEAU ET STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Hettange-Grande se sont élevées à 6 470 327 €, contre 5 695 973€ l'année antérieure.

La Loi de Finances pour 2018 avait prévu une nouvelle réduction des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales dans le cadre de leur participation à l'effort de redressement des comptes publics.

- La fiscalité directe avec pouvoir de taux est constituée par les produits de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et de la Taxe d'Habitation, recettes dont les taux sont modulables par l'Assemblée Municipale. Elle comprend également les DCRTP et FNGIR.

Les produits de ces taxes s'élèvent à 3 373 724 €, et représentent 52,14 % des recettes réelles de fonctionnement.

La fiscalité directe représente, avec les dotations, la part la plus importante des recettes de fonctionnement (76 %).

- La fiscalité indirecte est constituée des recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation, elle s'élève à 334 888 € et représente 5,2 % des recettes de fonctionnement.

- Les dotations en 2018 :

La DGF diminue de 34 025 € mais la DSR augmente de 24 152 €, du fait de la nouvelle contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.

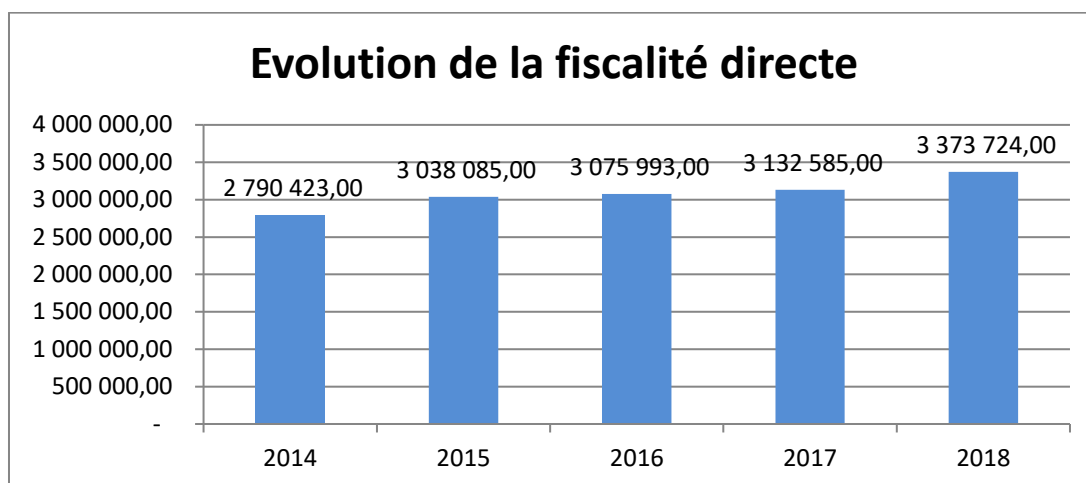
En outre, les concours de l'Etat sont en baisse (DGF, DSR et compensations fiscales) dans le cadre de l'enveloppe normée. Enfin, le manque à percevoir généré par la réforme de la Taxe Professionnelle a été compensé partiellement par la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR) dont les montants sont également gelés depuis 2013.

B. LA FISCALITE DIRECTE

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB), la Taxe d'Habitation (TH) et la Taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles bâtis constituent les recettes de fiscalité directe perçues par la Ville.

Le produit de la fiscalité directe s'établit à 3 373 724 €, soit une hausse de 7,70 % par rapport à 2017. La Ville de Hettange-Grande a un montant de contributions directes de 432,42 € par habitant.

	2014	2015	2016	2017	2018
FISCALITE DIRECTE	2 790 423	3 038 085	3 075 993	3 132 585	3 373 724



1. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties s'est établi à 1 347 061 € en 2018, en hausse de 4,79 % par rapport à 2017. Un taux 17,40 % a été adopté par l'Assemblée Municipale en 2018.

Réalisé au CA en €	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe foncier bâti	1 178 546	1 228 328	1 262 151	1 285 512	1 347 061
Evolution N / N-1	11,12%	4,22%	2,75%	1,85%	4,79 %

2. La Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties

Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties s'est établi à 33 966 € en 2018, en hausse de 0,76 % par rapport à 2017. Un taux de fiscalité de 69,65 % avait été adopté par l'Assemblée Municipale en 2018.

Réalisé au CA en €	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe foncière non bâti	31 804	33 672	34 150	33 711	33 966
Evolution N / N-1	9,40%	5,87%	1,42%	-1,28%	0,76 %

3. La Taxe d'Habitation

Le produit de la Taxe d'Habitation s'est établi à 1 874 895 € en 2018, en hausse de 3,39 % par rapport à 2017. Un taux de fiscalité de 15,56 % avait été adopté par l'Assemblée Municipale en 2018.

Réalisé au CA en €	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe habitation	1 580 073	1 763 211	1 779 692	1 813 362	1 874 895
Evolution N / N-1	10,08%	11,59%	0,93%	1,89 %	3,39 %

C. LA FISCALITE INDIRECTE

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux constituent les recettes de fiscalité indirecte perçues par la Ville.

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 334 888 € en 2018, soit une hausse de 3,92 % par rapport à 2017. La Ville de Hettange-Grande a un montant de contributions indirectes de 42,92 € par habitant.

1. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux

Le produit issu des droits de mutation, dont l'évolution est présentée dans le tableau ci-dessous, s'est établi à 334 887 € en 2018, en hausse de 3,92 % par rapport à 2017.

Réalisé au CA en €	2014	2015	2016	2017	2018
Droits de mutation	216 342	288 608	265 858	322 266	334 888
Evolution N / N-1	5,36	33,40	-7,88	+21,21	+3,92

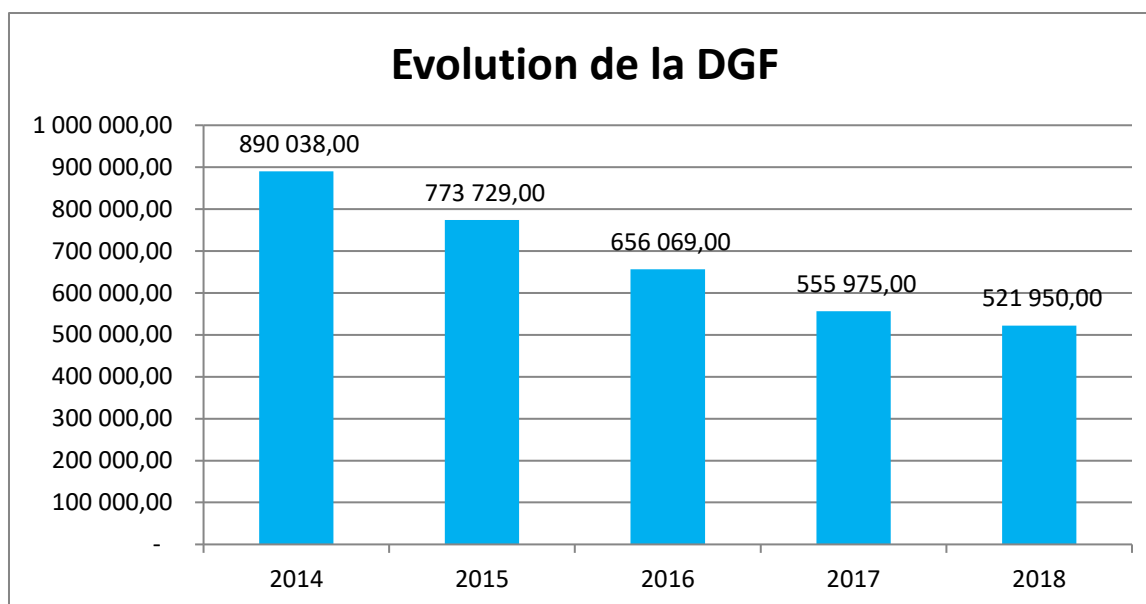
D. LES CONCOURS DE L'ETAT

1. Les dotations de fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève en 2018 à 521 950 € et reste le principal concours de l'Etat dont bénéficie la Ville de Hettange-Grande. Elle représente un montant de 66,90 € par habitant en 2018.

Réalisé au CA en €	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	890 038	773 729	656 069	555 975	521 950
FCTVA (fonctionnement)					3 696
Variation N / N-1	- 4,89%	- 13,07%	- 15,21%	-15,25 %	- 6,12 %

La DGF est en baisse de 34 025 € soit -6,12 % par rapport à 2017 en raison de la contribution des collectivités territoriales au Redressement des Comptes Publics (RCP). L'effort demandé est de 11 milliards d'euros sur 3 ans dont 3,67 milliards d'euros en 2016 et 2015, faisant suite à une première réduction de 1,5 milliards d'euros en 2014.



La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) s'élève en 2018 à 249 485 €, en hausse de 24 152 € par rapport à 2017 (+ 1,40 %).

Réalisé au CA en €	2014	2015	2016	2017	2018
DSR	207 856	210 339	228 533	225 333	249 485
Variation N / N-1	- 6,14 %	1,19 %	8,65 %	-1,40%	+10,72%

2. La compensation pour suppression de la taxe professionnelle (TP)

Deux dispositifs de neutralisation des effets de la suppression de la TP ont été mis en place à compter du 1er janvier 2011, destinés à équilibrer les recettes perçues par les collectivités avant réforme et les nouvelles recettes perçues après réforme :

Réalisé au CA en €	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	40 624	40 624	40 624	40 624	40 624
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	77 261	77 261	77 261	77 261	77 178
Montant TOTAL	117 885	117 885	117 885	117 885	117 802

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) était destinée à chaque catégorie de collectivités locales (Bloc communal, Départements, Régions) : l'Etat a versé à chaque catégorie une dotation compensant les pertes subies globalement puis réparties au prorata des pertes,
- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) avait pour objectif de compenser individuellement chaque collectivité ayant subi une perte de recettes.

En 2018, la DCRTP et le FNGIR, dont les montants sont gelés à la valeur 2013, s'élèvent respectivement à 40 624 € et 77 178 €.

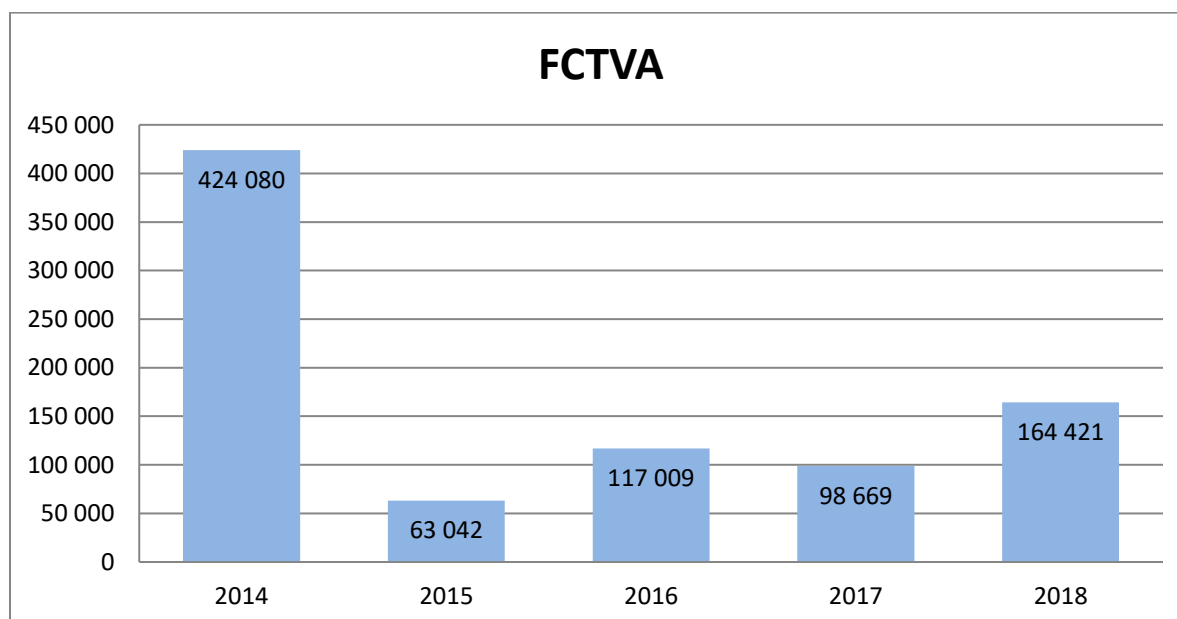
3. Les dotations d'investissement

Les dotations d'investissement sont constituées de la Taxe d'Aménagement et du FCTVA.

Réalisé au CA en €	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'aménagement	86 025	136 870	161 123	212 934	188 734
Taxe locale d'équipement	32 694	2 299	-	-	-
FCTVA	424 080	63 042	117 009	98 668	164 421
Montant TOTAL	542 799	202 211	278 132	311 602	356 852

Pour mémoire, le FCTVA est un concours de l'Etat qui correspond au remboursement d'une partie de la TVA par un versement à la Collectivité de 16,404 % des investissements (et de certaines dépenses de fonctionnement) réalisés et retranscrits au Compte Administratif (CA) N-1.

En 2018, le montant du FCTVA atteint 168 118 €, 164 421 € perçus pour les dépenses d'investissement et 3 696 € perçus pour les dépenses de fonctionnement éligibles au dispositif.



4. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues par la Ville de Hettange-Grande s'élèvent à 268 261 € en 2018.

ETAT	Subvention PVE	500,00
DETR	Accessibilité handicapés	19 683,88
FSIL	Rénovation énergétique école Pasteur	122 998,23
CCCE	Fonds de Concours	5 200,03
	ERA diverses rues	119 879,52
Montant TOTAL		268 261,66

E. LA DETTE

Afin de maintenir son effort d'investissement, la Ville de Hettange-Grande est contrainte depuis plusieurs années de recourir à l'emprunt en raison du resserrement de ses marges de manœuvre.

Malgré ces ressources en baisse, l'appel à financement est en constante diminution depuis 2014 et devient même inférieur au montant du capital remboursé.

Au 31 décembre 2018, l'encours de dette diminue, passant de 8 312 331 € à 7 285 820 €, soit un flux de dette entre ces deux exercices de 1 026 511 €.

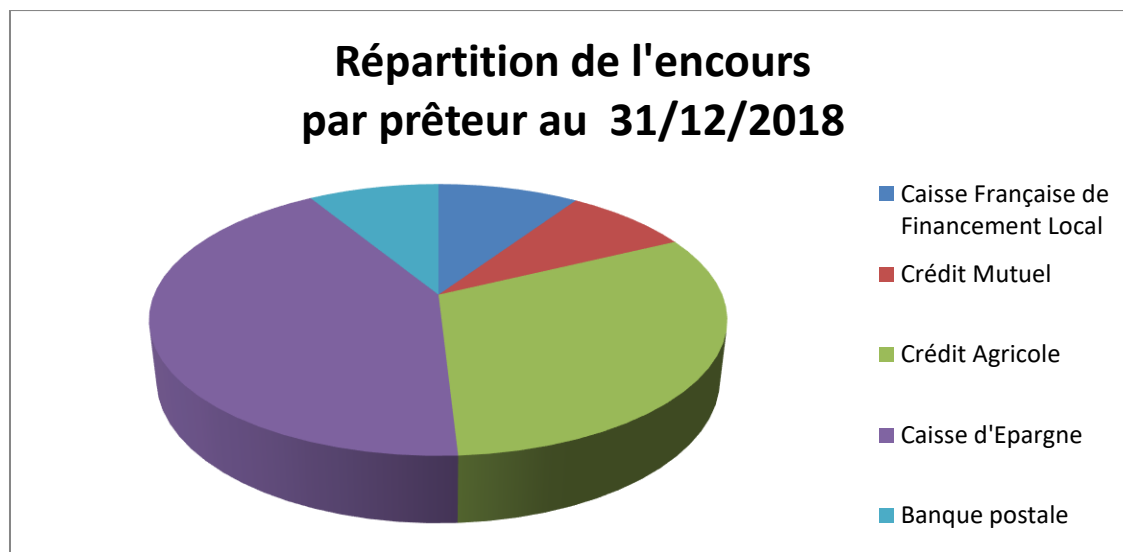
La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics prévoit que les produits financiers proposés aux collectivités territoriales soient classés en fonction des risques encourus qu'ils comportent, d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacents (classé de 1 à 5) et, d'autre part, de la structure du produit (classé de A à E) qui peut amplifier considérablement les effets liés à la variation de l'indice proprement dit. Cette classification est détaillée dans une charte de bonne conduite, dite « Charte Gissler ».

Selon la typologie proposée par la circulaire du 25 juin 2010, la dette de la Collectivité est entièrement classée en A :

Classification	Pourcentage de l'encours	Nombre de contrats
A1	100 %	11

L'encours est réparti de manière équilibrée sur un panel diversifié d'établissements bancaires.

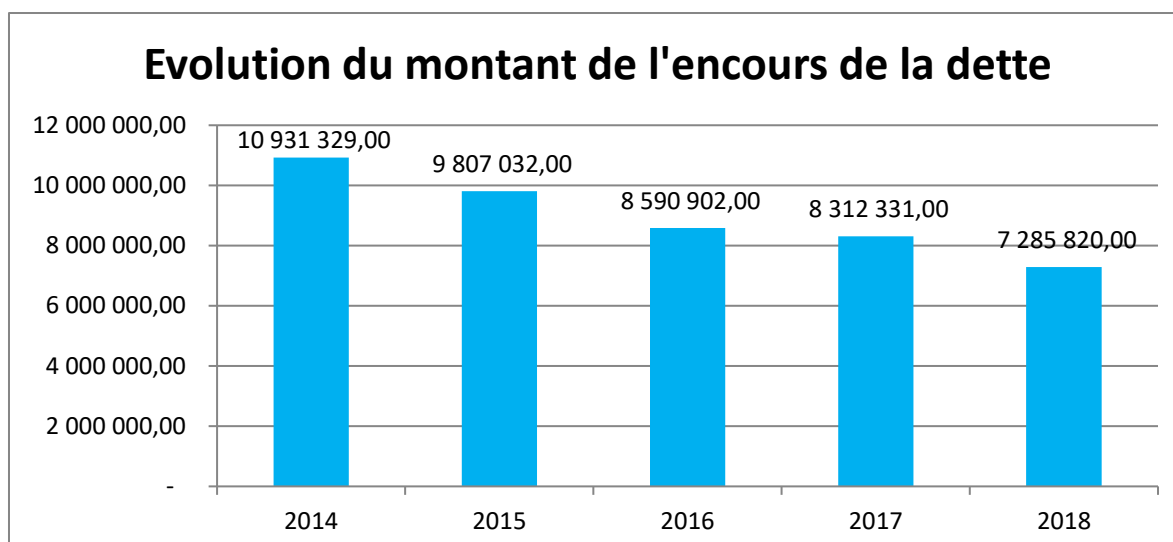
Etablissement	Encours au 31/12/2018
Caisse Française de Financement Local	687 415,02
Crédit Mutuel	611 831,34
Crédit Agricole	2 278 117,46
Caisse d'Epargne	3 072 529,94
Banque postale	635 927,11
TOTAL	7 285 820,87



La CFFIL (Caisse Française de Financement Local) est l'entité qui, suite au démantèlement de DEXIA et conformément au dispositif de refinancement mis en place entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, a repris les anciens emprunts non revolving de Dexia. De plus, la CFFIL est dédiée au refinancement des prêts au secteur public local.

Le taux d'endettement qui rapporte l'encours de dette aux recettes réelles de fonctionnement s'établit à 1,12 % au Compte Administratif 2018. La forte augmentation constatée de 2011 à 2013 s'est ralentie depuis 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31/12/18	10 931 329	9 807 032	8 590 902	8 312 331	7 285 820



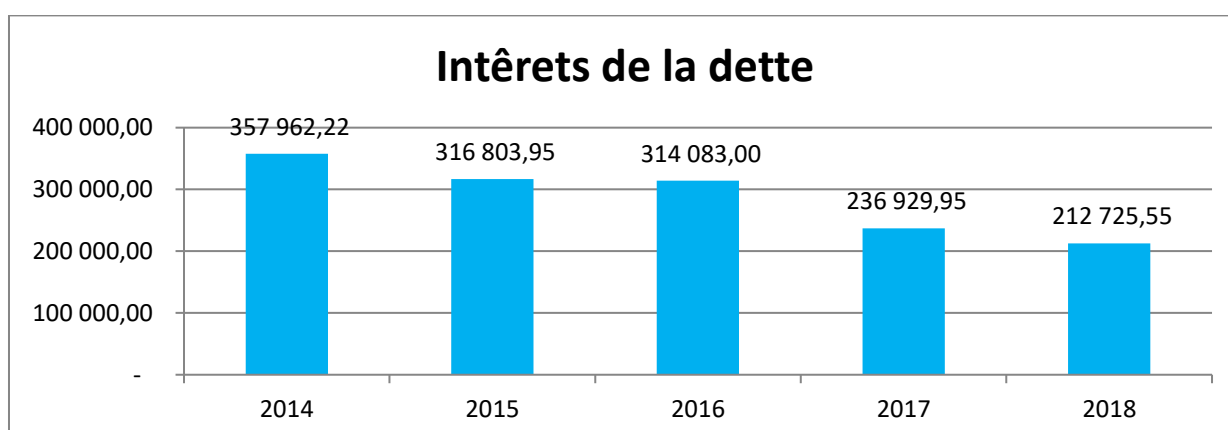
L'endettement municipal par habitant est de 933 € au 1^{er} janvier 2019 (1 067 € au 1^{er} janvier 2018).

Le remboursement des intérêts de la dette

Il représente le montant annuel des intérêts (coût de l'argent emprunté à la banque) à payer pour les emprunts contractés sur les années précédentes.

Compte tenu des taux variables, le montant prévisionnel des intérêts de la dette au 1^{er} janvier 2019 s'élèvera à 212 725,55 euros contre 236 929,95 euros en 2017, soit une diminution de 10 %.

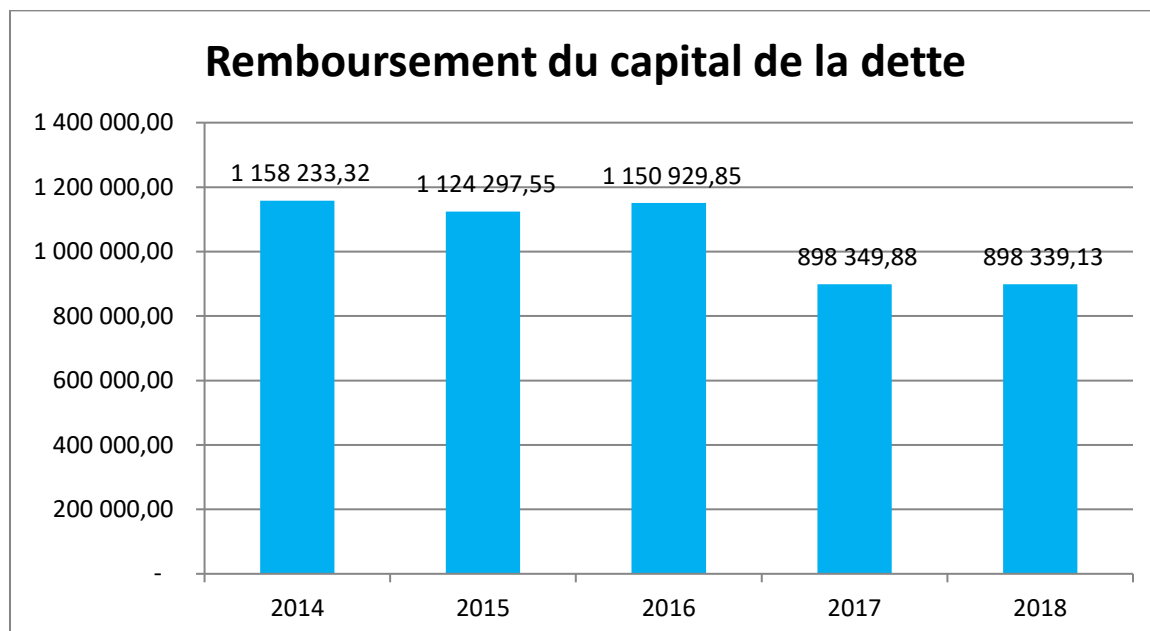
	2014	2015	2016	2017	2018
INTERETS DE LA DETTE	357 962,22	316 803,95	314 083,00	236 929,95	212 725,55



Le remboursement du capital de la dette

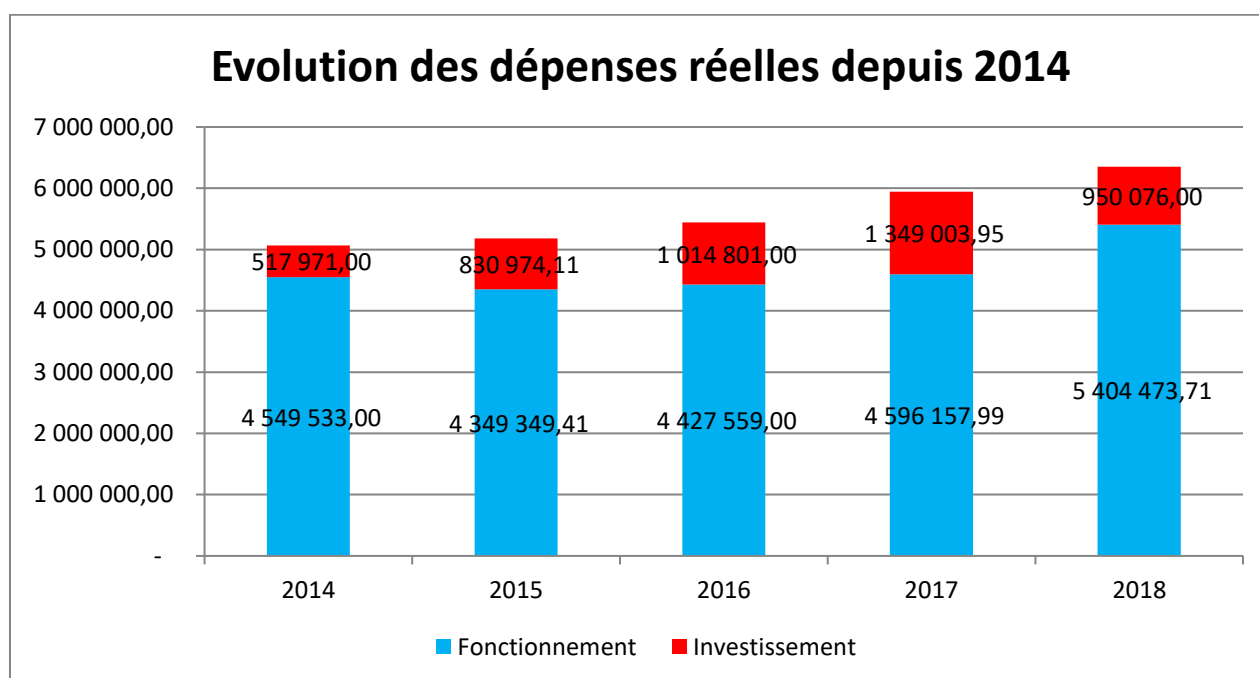
C'est le montant annuel du capital remboursé pour les emprunts contractés par années.

	2014	2015	2016	2017	2018
CAPITAL DE LA DETTE	1 158 233,32	1 124 297,55	1 150 929,85	898 349,88	898 339,13



III. DES DEPENSES STRICTEMENT ENCADREES

Les dépenses de la Ville de Hettange-Grande s'élèvent à 8 506 275,08 € en 2018.



A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Une hausse des investissements

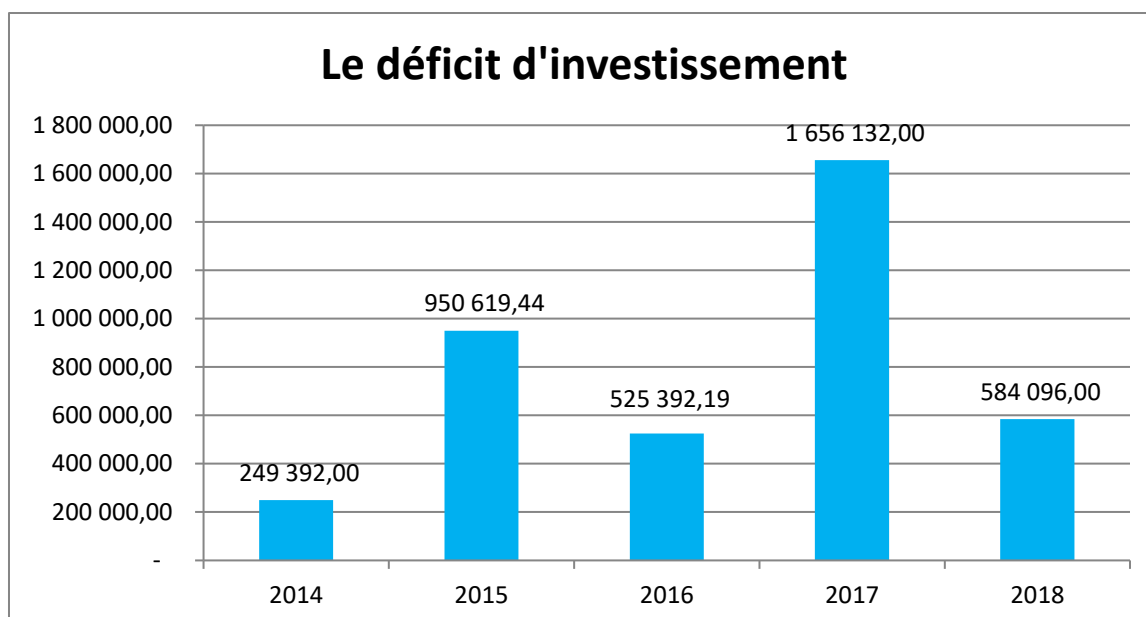
Le niveau d'investissement de 2018, concernant les travaux et acquisitions d'investissement, d'un montant de 950 076,32 € a baissé par rapport à 2017 (1 349 004 €), tout en restant à un niveau raisonnable.

Les dépenses d'investissement de la Ville de Hettange-Grande s'établissent à 121,77 € par habitant en 2018.

Le déficit d'investissement

Comprenant les restes à réaliser (dépenses engagées en 2017 mais non payées sur l'exercice antérieur), c'est la différence entre les dépenses et les recettes de la section d'investissement. Il doit être couvert par l'excédent réalisé sur la section de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018
DEFICIT INVESTISSEMENT	249 392	950 619	525 392	1 656 132	584 096



B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Des dépenses de personnel en augmentation liée à l'exercice d'une nouvelle compétence

En 2018, les dépenses de personnel sont en augmentation du fait de la prise de compétence périscolaire au 1^{er} septembre 2017, de la hausse du point d'indice et les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Les effectifs de la Collectivité diminuent : 110 agents en décembre 2017 à 102 agents en décembre 2018.

Effectifs rémunérés	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018
Titulaires	62	56	57	50	54
Non Titulaires	7	7	4	53	43
Droit privé	6	3	4	7	5
Autres personnels					
TOTAL	75	66	65	110	102

Droit privé : apprentis, contrats aidés

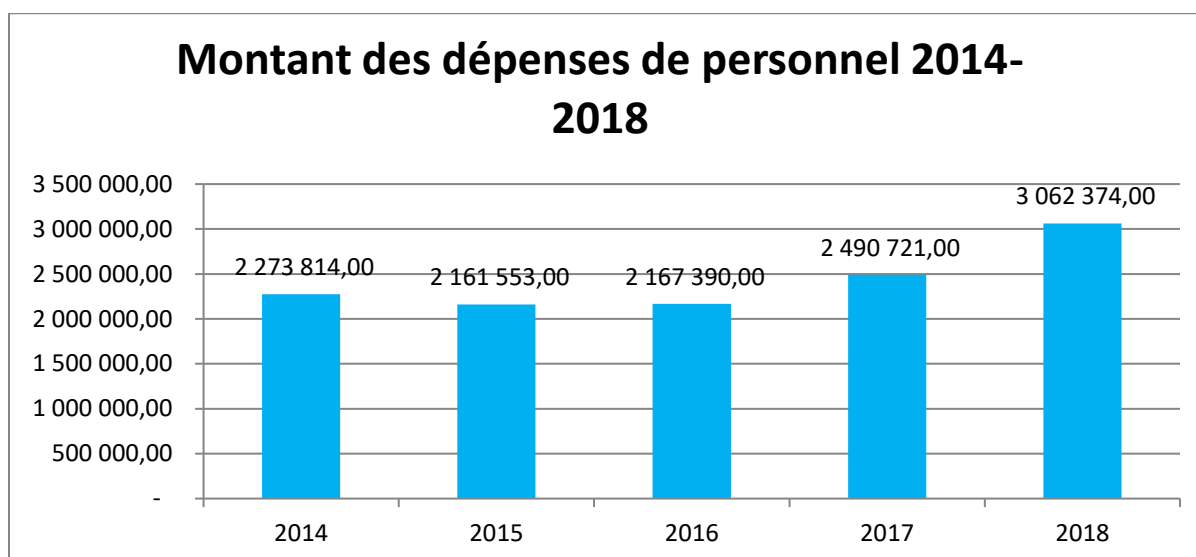
La politique de recrutement a pu concilier :

- l'intégration des agents périscolaires en application des dispositions législatives du transfert de l'activité périscolaire ;
- l'accueil d'apprentis et de contrats aidés dans le souci d'assurer une complémentarité et une cohérence entre les missions d'insertion et les politiques sociales qui relèvent de la responsabilité de la Collectivité ;
- de manière générale, l'ajustement qualitatif et quantitatif du personnel aux missions.

La masse salariale a augmenté de 2017 (2 490 721 €) à 2018 (3 062 374 €), essentiellement en raison :

- de l'application des mesures réglementaires aboutissant au reclassement du personnel, à la revalorisation des catégories, des carrières et du point d'indice ;
- de l'intégration des agents périscolaires en applications des dispositions législatives du transfert de l'activité périscolaire ;

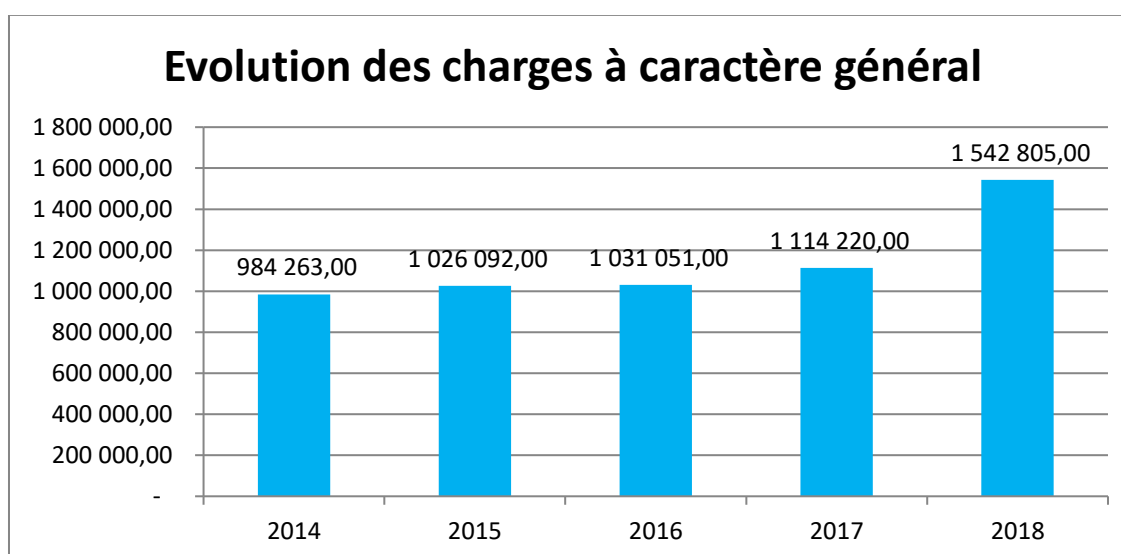
	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de personnel	2 273 814	2 161 553	2 167 390	2 490 721	3 062 374



Les charges à caractère général

Après une nette diminution en 2014, les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à 2017 (+ 38,46%).

	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général	984 000	1 026 092	1 031 051	1 114 220	1 542 805



Autres charges de gestion courante

1. Les subventions aux associations et écoles

Elles représentent pour l'année 2018, une dépense de 102 703 €, soit une baisse de 59 % par rapport à 2017, baisse qui s'explique par la reprise de la compétence « périscolaire » par la Commune depuis le 1^{er} septembre 2017 et donc de la suppression de la subvention versée à l'association Europa.

2. La subvention au CCAS

Elle représente pour l'année 2018, un budget de 70 000 euros.

2^{ème} PARTIE :

LA VILLE CONJUGUE ATTRACTIVITE ET PROXIMITE

La Ville de Hettange-Grande entend mener une politique ambitieuse au service de ses habitants. Echelon de proximité, il est l'interlocuteur privilégié des Hettangeois.

Alors que les collectivités se remettent à peine du big bang territorial généré par la loi NOTRe, une incertitude pèse sur l'évolution des recettes en lien avec la réforme de la fiscalité.

I. VALORISER LES ATOUTS DE HETTANGE-GRANDE

A. LA CULTURE A HETTANGE-GRANDE

La Ville a permis l'organisation de temps forts artistiques et culturels sur le territoire hettangeois.

L'action culturelle municipale a été conduite en 2018 dans un souci de valorisation des talents et projets émergents, de construction de partenariats avec mise en réseau d'acteurs et de développement de la transversalité au service de la qualité de l'offre culturelle, notamment à destination de la jeunesse et par l'accompagnement des associations culturelles.

Des évènements ont été organisés par la Collectivité s'appuyant sur un accompagnement de proximité de la bibliothèque municipale, dans le cadre du schéma départemental, comme « InsoLivres », « Lire en Fête... partout en Moselle ! », « Noël de Moselle », « Hettange Féérique », le concours « MoseL'Lire ».

Le programme « Hettange Féérique » attire chaque année plus de visiteurs, à l'image de la Promenade Féérique. Des dizaines de rendez-vous ponctuent les fêtes de l'Avent. Fort de ce succès, ce programme sera reconduit en 2019.

B. UN FORT ENGAGEMENT POUR LE SPORT

Afin d'assurer le rayonnement et l'attractivité de Hettange-Grande par le sport, la Ville soutient les projets liés à l'amélioration de l'accès à la pratique sportive sur le territoire communal.

La Ville s'est engagée à soutenir la vie associative sportive au travers de 19 clubs aidés représentant plus de 2 000 licenciés. De plus, la Maison Municipale des Sports, implantée rue des Marguerites à Hettange-Grande, est un lieu de ressource pour l'ensemble du tissu associatif sportif.

En collaboration avec la Direction Académique de la Moselle, la Ville de Hettange-Grande a mis en place un projet pédagogique intitulé « Développement des élèves à travers la pratique sportive ».

Ce projet animé par un animateur sportif, permet aux écoles élémentaires de disposer de compétences extérieures, pour assurer des activités sportives complémentaires avec celles proposées par les instituteurs. Les interventions de l'animateur sportif sont réparties par cycles de 10 séances par activité, à raison d'une heure hebdomadaire par classe pour les trois écoles élémentaires de la ville.

La Collectivité a également maintenu son soutien aux manifestations sportives d'animation de la Ville en privilégiant le soutien matériel aux organisateurs, par le prêt de matériel de communication, de sonorisation et la dotation en récompenses et lots divers.

L'année 2018 a été marquée par la 5^{ème} édition des Trophées des Champions.

Le « Club Hettange » a continué de prendre de l'ampleur avec un soutien individuel aux sportifs, véritable action d'accompagnement des jeunes sportifs.

En 2019, la Ville continuera à soutenir l'organisation d'évènements sportifs et à fournir son appui aux organisateurs en tant que relais de communication.

Accompagner les primo-licenciés sportifs par l'opération « opération T-shirt 1^{ère} licence » permettra de distribuer un total de 200 T-shirts aux nouveaux licenciés.

II. AMENAGER UN CADRE DE VIE PRESERVE ET SECURISE

A. LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La Ville de Hettange-Grande a proposé de lancer une démarche volontariste de développement durable.

Cette démarche, intitulée « Hettange 21 », s'élargit à l'ensemble des finalités du développement durable, à savoir la préservation de la biodiversité, la cohésion et la solidarité, les modes de production et consommation responsables.

La Ville de Hettange-Grande a également souhaité se situer dans une démarche d'exemplarité vis-à-vis du territoire. La démarche de développement durable porte sur le volet interne et sur le fonctionnement et les compétences propres de la collectivité.

Un plan d'actions 2016-2020 doit permettre à la Ville de Hettange-Grande de se rapprocher des objectifs nationaux de développement durable et d'améliorer toujours davantage la qualité du service public. Il est composé de 10 fiches actions. Cette politique a vocation à intégrer dans le cadre d'une démarche éducative et pédagogique, les écoles et le périscolaire.

Concernant Hettange 21, la semaine du développement durable a été organisée en 2018.

B. LES ACTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Concernant son programme de travaux, la Ville continue d'agir pour la maintenance et l'investissement des voies et ouvrages routiers.

2019 verra la finalisation des travaux Rue Patton et la rénovation de la Place Schuman.

Outre ces grands projets, l'entretien du réseau se poursuit. En effet, tout en permettant un renouvellement satisfaisant des revêtements, la Collectivité continuera d'anticiper les besoins de demain, que ce soit par la préparation de la campagne hivernale ou en assurant les missions de sécurité du réseau.

III. AGIR POUR LES ENFANTS

La Ville de Hettange-Grande s'investit pleinement pour les enfants hettangeois. Il assure les conditions de leur éducation, accompagne la pratique du sport ainsi que les découvertes pluridisciplinaires jalonnant sa construction personnelle.

A. DE BONNES CONDITIONS POUR BIEN APPRENDRE

Pour offrir l'environnement et les outils d'apprentissage adéquats, la Ville assure la gestion et l'entretien des écoles.

La Ville se consacre également continuellement à des travaux d'amélioration et d'entretien des écoles. Ils concernent notamment le bâti, les équipements techniques et les extérieurs permettant d'assurer la pérennité de toutes les écoles hettangeoises.

La Collectivité s'implique en faveur d'une restauration scolaire de qualité. La charte de qualité de la restauration dans les écoles définit un cadre entre les différents acteurs de la restauration scolaire et les usagers pour la consommation de repas de qualité. La Ville favorise également le recours aux produits mosellans et circuits courts.

Offrir aux enfants les moyens de s'insérer dans l'environnement numérique de demain, c'est ce que la Ville ambitionne dans son plan numérique, avec l'installation des Tableaux Blancs Interactifs (TBI) des équipements réseaux pour garantir l'accès et la diffusion des connaissances.

B. ACCUEIL PERISCOLAIRE : UNE POLITIQUE MÉLANT ACCUEIL, SANTE, ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT

2018 a été l'année de la construction des axes majeurs du Schéma Enfance Jeunesse Famille et de rappeler la finalité des politiques en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, à savoir le bon développement et l'épanouissement des enfants d'aujourd'hui.

Cette dynamique durable repose sur les orientations politiques suivantes :

- définir et mettre en place la politique municipale dans le cadre du Schéma Enfance, Jeunesse, Famille 2017-2020 de la Ville de Hettange-Grande,
- définir et mettre en place la politique municipale en matière d'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) dans le cadre du projet éducatif et pédagogique de la Ville de Hettange-Grande,
- proposer et développer une politique éducative et culturelle en direction des enfants, incluant tous les aspects de leur vie périscolaire, dans le cadre d'actions complémentaires aux projets des écoles,
- placer l'enfance et la famille au cœur des réflexions et des préoccupations ; favoriser une approche globale des situations et un travail au plus près des besoins de l'enfant, en y associant autant que faire se peut la famille,
- prendre en compte l'intérêt de l'enfant et la nécessité d'une intervention de soutien à la parentalité.

Cette politique est devenue opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2017, dans le cadre de la reprise en régie directe municipale de l'activité périscolaire, jusque-là gérée par l'Association Centre Europa.

IV. ANCRER LES POLITIQUES SOCIALES AU PLUS PRES DES USAGERS

Par ses actions en matière sociale, la ville de Hettange-Grande s'engage quotidiennement pour assurer le bien-être de tous les Hettangeois à chaque âge de la vie.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), sous statut d'établissement public communal, intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de notre commune à laquelle il est d'ailleurs rattaché, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion. En matière de solidarité, le CCAS est devenu un acteur central de la solidarité tant les crises économiques et financières touchent les différentes couches de la société française n'épargnant pas, non plus, nos administrés.

V. LA PROSPECTIVE FINANCIERE ET LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

« L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Il n'y a pas à le prévoir, mais à le permettre » Antoine de Saint-Exupéry.

L'année 2019 s'apprête à débiter, dans un contexte économique et juridique très incertain au vu de l'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de la réforme fiscale.

A. DES RESSOURCES EVOLUTIVES ET INCERTAINES

Les ressources de la Ville de Hettange-Grande peuvent être réparties en deux catégories : la fiscalité et les dotations.

1. La fiscalité

a. La fiscalité directe

Les ressources de la fiscalité directe sont distinguées entre celles disposant d'une possibilité de modulation, dites « Fiscalité avec pouvoir de taux », de celles qui n'en bénéficient pas, dites « Fiscalité sans pouvoir de taux ».

Fiscalité directe avec pouvoir de taux

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB) et la Taxe d'Habitation (TH) sont les seuls impôts dont le taux est modulable par l'Assemblée Municipale.

Le taux 2018 de TFPB de la Ville de Hettange-Grande de 17,40 % s'établit nettement en dessous de la moyenne arithmétique nationale des taux 2017 (20,85 %).

Le taux 2018 de TFPNB de la Ville de Hettange-Grande de 69,65 % s'établit nettement au-dessus de la moyenne arithmétique nationale des taux 2017 (49,31 %).

Le taux 2018 de TH de la Ville de Hettange-Grande de 15,56 % s'établit nettement en dessous de la moyenne arithmétique nationale des taux 2017 (24,38 %).

En 2019, le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties s'établirait à 1 347 061 € sur la base d'une évolution physique des bases estimée à 0,5 % et d'une revalorisation liée à l'inflation estimée à 0,8 %.

En 2019, le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties s'établirait à 33 966 € sur la base d'une évolution physique des bases estimée à 0,5 % et d'une revalorisation liée à l'inflation estimée à 0,8 %.

En 2019, le produit de la Taxe d'Habitation s'établirait à 1 874 895 € sur la base d'une évolution physique des bases estimée à 0,5 % et d'une revalorisation liée à l'inflation estimée à 0,8 %.

b. La fiscalité indirecte

Taxe locale sur la publicité extérieure

En 2018, la Ville de Hettange-Grande n'a pas perçu de Taxe locale sur la publicité extérieure.

Taxe additionnelle aux droits de mutation

En 2018, la Ville de Hettange-Grande a perçu 334 888 €.

Taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE)

La Ville de Hettange-Grande ne percevra pas de TLFCE en 2019

L'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 prévoit qu'à compter du 1er janvier 2016, les taxes locales seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévu par le législateur :

Pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents pour percevoir la fraction communale de la TCFE : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50 ;

La valeur de ces tarifs pour le calcul de la taxe à compter du 1er janvier 2016 sont :

- 0,75 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kilovoltampères ;
- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA.
- 0,75€/MWh pour les consommations autres que professionnelles.

Taxe de séjour

En 2018, la Ville de Hettange-Grande n'a pas perçu de taxe de séjour.

Les communes peuvent demander aux vacanciers séjournant sur leur territoire de payer une taxe de séjour. Cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique.

2. Les dotations

La DGF

Comme en 2018, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne devrait pas connaître de forte diminution en 2019, le plan de redressement des comptes publics ayant pris fin en 2017. Pour mémoire, elle avait été diminuée de 476 M€ en 2014, puis avait subi quatre réductions de 1 052 M€ entre 2015 et 2018.

En 2018, la diminution de la DGF pour Hettange-Grande atteint 34 025 €, après 100 094 € en 2017. Elle devrait rester identique en 2019, ce qui porterait le montant global de la DGF à 521 950 € en 2019.

La DSR

Les dotations de péréquation seront également réformées. L'enveloppe ainsi dégagée est allouée à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et à la dotation de solidarité rurale (DSR). La DSU et la DSR sont recentrées et le nombre des communes éligibles est réduit.

Le FCTVA

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ne fait pas partie de l'enveloppe normée et reste dépendant du niveau des dépenses d'investissement de la Ville l'année précédente.

La Loi de Finances pour 2015 a augmenté le taux de récupération en 2015 le portant de 15,761% à 16,404 % pour les dépenses d'équipement payées à compter du 1er janvier 2015. Cette augmentation impacte les recettes de FCTVA depuis 2017.

Il est à noter qu'un fonds de soutien à l'investissement local a été prévu par la Loi de Finances pour 2016, consistant en un dispositif de préfinancement par prêt à taux zéro (PTZ) des attributions au titre du FCTVA par la Caisse des Dépôts et Consignations. La Ville de Hettange-Grande a, en conséquence, souscrit en 2015 une avance de 102 000 € à ce titre remboursable en deux fois en décembre 2016 et avril 2017.

La Loi de Finances 2016 prévoit que le bénéfice du FCTVA est étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, à compter du 1^{er} janvier 2016, avec effet sur le FCTVA 2018.

Le montant 2018, basé sur un montant d'investissement en 2017, s'établit à 164 421 €.

La DCRTP et le FNGIR

La Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) apparus en 2011 en compensation du panier des ressources avant et après réforme de la Taxe Professionnelle n'évoluent pas et sont fixés respectivement à 40 624 € et 77 178 €.

B. LA CONTRAINTE DES DEPENSES

La Ville de Hettange-Grande se situe en 2018 dans la tendance générale observée au niveau national.

Les annonces du Gouvernement laissent présager l'apparition de nouvelles contraintes qui pèseront sur les niveaux de dépenses des Villes, de besoin de financement et d'endettement.

1. Des dépenses de personnel à la hausse

Malgré une baisse des effectifs constatée sur l'année 2018 (102 agents contre 110 en décembre 2017), la masse salariale augmente.

Des dépenses supplémentaires ont été identifiées, telles que l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et le PPCR (Parcours Professionnels, carrières et rémunérations) et la revalorisation de l'indemnité compensatrice de CSG.

En revanche, des sources d'économies ont été définies dont l'application du jour de carence (article 115 de la Loi de Finances pour 2018).

2. L'investissement maintenu à un niveau soutenu

La Ville de Hettange-Grande souhaite maintenir un niveau d'investissement soutenu.

Une enveloppe d'environ 1 500 000 € est intégralement consacrée à l'investissement.

En 2018, ces investissements concerneront notamment l'enfouissement des réseaux, des travaux de voirie et des aménagements sécuritaires.

3. Une volonté affirmée de stabilisation de l'encours de la dette

Pour financer l'investissement, la faiblesse de l'autofinancement rend nécessaire le recours à l'emprunt qui accroît le stock de dette et, par effet mécanique, augmente le service de la dette (remboursement du capital et paiement des intérêts).

L'autofinancement restant à un niveau très bas en 2017 et 2018, le recours à l'emprunt demeure nécessaire, mais avec l'objectif de stabiliser le stock de dette et le service de la dette.

Globalement, entre septembre 2017 et septembre 2018, la remontée des taux longs a été modérée (moins de 10 points de base) et devrait se poursuivre en 2019 compte tenu des annonces de la Banque centrale européenne sur le maintien probable des taux directeurs jusqu'à la fin de l'été 2019, sans préjuger de la réaction des marchés face aux politiques moins accommodantes que les banques centrales envisagent de mener.

En 2018, 212 725 € sont prévus pour le paiement des intérêts contre 236 929 € en 2017. Cette légère baisse provient, d'une part, des taux faibles obtenus sur les nouveaux contrats et d'autre part, des intérêts moins élevés à payer sur les anciens emprunts qui s'amortissent régulièrement. Le remboursement du capital devrait diminuer également.

3^{ème} PARTIE

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

1. La régie municipale

Hettange-Grande distribue l'eau à des fins de consommation humaine à 2 897 abonnés, représentant une population de 7 802 habitants.

Le périmètre du service d'eau s'étend sur la commune de Hettange-Grande, en partie sur Manom (Maison Rouge), la zone artisanale d'Entringe et la commune de Boust en cas de déficit d'eau.

Les besoins de la collectivité sont de l'ordre de 1000m³/j en moyenne.

	2014	2015	2016	2017	2018
Consommation facturée en m3	339 882	365 660	349 665	358 483	364 483

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abonnés	2806	2849	2834	2872	2897

2. La tarification

	2014	2015	2016	2017	2018
Prix de l'eau	1,75	1,75	1,79	1,79	1,79

	Tarif 2018
Assainissement	2,05
Assainissement autonome	1,25
Pollution domestique	0,35
Modernisation des réseaux	0,233

3. L'évolution financière et la dette

	2014	2015	2016	2017	2018
Dette de la régie de l'eau	2 221 369	2 221 323	1 940 038	1 956 954	1 701 053

	2014	2015	2016	2017	2018
Remboursement du capital	295 581	281 285	270 276	212 586	207 474

	2014	2015	2016	2017	2018
Les intérêts de la dette	47 494	38 052	28 368	22 598	20 257

4. Prévisionnel 2019

Le prévisionnel 2019 apparu au moment de la préparation du DOB présente les dépenses suivantes qui nécessiteront peut-être des arbitrages dans la préparation du vote du budget 2019.

Nature de l'opération	Montant prévisionnel H.T
Renouvellement de réseaux A.E.P. Programme 2019	408 000 €
Renouvellement de branchements suite à fuite	30 000 €
Inspection TV du puit et renouvellements d'une pompe forage 2bis	20 000 €
Renouvellement de deux vannes station rte de kanfen	3 000 €
Renouvellements compteurs d'eau	65 000 €
Régénération de puit forage 3	40 000 €
Recherche et détection de fuites	1 500 €
Télégestion des forages et réservoirs	20 000 €
Détection réseaux AIPR et géoréférencement	64 000 €
Réfection du château d'eau	60 000 €
Acquisition matériel	1 500 €

GLOSSAIRE

Dépenses de gestion

Les dépenses de gestion sont constituées des dépenses réelles de fonctionnement diminuées des intérêts de la dette (les charges financières).

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion. Ce solde permet d'apprécier la marge de manœuvre d'une collectivité dans ses activités courantes sans tenir compte des incidences de la gestion de sa dette.

Épargne brute (= autofinancement brut)

L'épargne brute, encore appelée autofinancement brut, correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Épargne nette (= autofinancement net)

Il s'agit de l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette (l'amortissement de la dette). Elle détermine la capacité de la collectivité à autofinancer ses investissements.

Taux d'épargne

Le taux d'épargne correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement est le rapport entre l'épargne brute hors capital de la dette et les dépenses d'investissement hors capital de la dette. Ce ratio permet de déterminer la réelle capacité de la collectivité à autofinancer ses investissements, en retranchant la valeur du remboursement de la dette (capital + intérêts).

Taux d'autonomie financière

Le taux d'autonomie financière correspond au rapport entre les ressources propres et les recettes totales de la collectivité. Les ressources propres sont constituées des impositions de toutes natures, des redevances pour services rendus, des produits du domaine, des participations d'urbanisme, des produits financiers et des dons et legs.

Taux d'endettement (encours de dette/recettes de gestion courante)

Le taux d'endettement est un indicateur volumétrique d'endettement qui permet de chiffrer le rapport entre l'endettement et les recettes courantes.

Fonds de roulement (=excédent global de clôture)

La variation du fonds de roulement correspond à l'excédent des recettes sur les dépenses d'un exercice, il s'agit d'un flux. Le fonds de roulement, ou excédent global de clôture, correspond au résultat cumulé des opérations budgétaires, il s'agit d'un stock.